

RAPPORT DE MISSION EFFECTUEE A KOLWEZI

A. INTRODUCTION

En exécution de l'ordre de mission N° 016/COORD/ITIE-RDC/ST/GMK/2025 du 27 mars 2025 dont copies en annexe, une équipe mixte composée d'un représentant de l'administration des mines (DPEM), d'experts techniques du Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC, avec l'accompagnement d'un agent de COREF, a effectué une mission officielle à Kolwezi dans la province du Lualaba à charge du Projet ENCORE/COREF.

➤ **Composition de la délégation :**

- M. **Franck NZIRA NTEGERA**, Expert Technique Responsable à l'ITIE-RDC ;
- M. **Raoul MUSAU MWANA**, Expert Technique chargé de la collecte des données et des questions juridiques à l'ITIE-RDC ;
- M. **Ernest BASEMENANE**, Chef de Bureau à la DPEM ;
- M. **Désiré NDOMBE**, Agent COREF/Projet ENCORE.

➤ **Objet de la mission :** Organiser et participer à l'atelier d'échanges entre les administrations publiques et les entreprises minières aux fins de convenir de la structure responsable de l'élaboration de la synthèse des EIES, PGES ou PAR.

➤ **Durée de la mission :** du 26 avril au 02 mai 2025.

➤ **Difficultés rencontrées :**

- Avec la succession des activités sur la même période et l'échéance fiscale pour la déclaration de l'IBP par les entreprises, la mobilisation de ces dernières n'a pas été facile.

B. DEROULEMENT DE LA MISSION

La mission s'est déroulée de la manière qui suit :

1. Préparation technique

Lundi 28 avril 2025 :

- ✓ Arrivée de M. Ernest BASEMENANE de la DPEM à Kolwezi.
- ✓ Présentation des civilités auprès de l'Autorité provinciale.
- ✓ Préparation technique de l'atelier.
- ✓ Mobilisation des participants.

2. Tenue de l'atelier

- ✓ **Lieu :** Salle Chapiteau REJOYCE de Kolwezi.
- ✓ **Date :** les 29 et 30 avril 2025.
- ✓ **Participation :** l'atelier a enregistré la participation des représentants des administrations publiques centrales et locales (DPEM, Division provinciale des mines, délégués de FNPSS), des entreprises minières (LCS, COMMUS, HMC, etc), délégués des CLD et des organisations de la Société civile locale.

• **Jour 1 : le mardi 29 avril 2025**

Après le mot de bienvenue suivi d'un mot de cadrage par M. Franck NZIRA, Expert Technique Responsable de l'ITIE-RDC, la première journée a connu trois temps forts suivant le programme arrêté, savoir tour à tour l'intervention des parties ci-après :



1° l'intervention du Secrétariat Technique

Un bref exposé aux fins de donner le contexte de l'activité a été fait par M. Raoul MUSAU, Expert Technique de l'ITIIE-RDC et s'est articulé sur les points ci-après :

1. Quelques rappels sur l'ITIIE;
2. Fondements de la publication des EIES/PGES ou PAR ;
3. Constats ;
4. Etat des lieux de la publication des synthèses des EIES/PGES ou PAR ;
5. Attentes des Parties Prenantes.

En résumé, il est question pour les parties prenantes d'échanger autour de la question de l'élaboration des synthèses des EIES et PGES dès lors que ni les textes légaux encore moins ceux réglementaires n'en précisent clairement la structure responsable.

2° l'intervention de la DPEM

Le délégué de la Direction de la Protection Environnement Minier (DPEM) a salué la tenue de cet atelier en indiquant, d'entrée de jeu, que le Secrétariat Général aux mines a déjà traité ce cas et préparé un projet d'arrêté sur les modalités d'élaboration des synthèses des EIES, PGES ou PAR y compris la directive annexée à soumettre au Ministre des mines. Il souligne que l'entité responsable de l'élaboration est bien identifiée, il s'agit du titulaire du droit minier d'exploitation car il estime que ce dernier ayant élaboré son EIES est à même logiquement d'en faire la synthèse. Par ailleurs, il invite l'ITIIE à saisir le SG/Mines afin de solliciter ce projet de texte pour un échange entre parties prenantes avant son adoption. Aussi, il estime qu'il y a lieu d'élargir la participation aux membres du Comité Permanent d'Evaluation (CPE) chargé de l'instruction des EIES et PGES car composé des membres issus de plusieurs services.

3° l'intervention du FNPSS

Le FNPSS a abondé dans le même sens que la DPEM en précisant qu'en tant que membre du CPE, le responsable pour l'élaboration de la synthèse est bien l'opérateur minier.

4° l'intervention des entreprises

Prenant la parole au nom des entreprises minières, le représentant de COMMUS SA a réaffirmé la charge de la responsabilité sociétale des entreprises incombant totalement aux opérateurs miniers. A cet effet, il préconise quant à lui la solution suivante : (i) l'élaboration des synthèses des EIES/PGES par les opérateurs miniers eux-mêmes ou (ii) associer les communautés locales lors de la compilation des synthèses, les administrations et les entreprises minières. Il estime que, pour cette dernière approche, les trois (03) parties (Administrations, Entreprises et communautés) sont bien outillées pour collaborer à la rédaction desdites synthèses.

Des débats et échanges engagés par les participants, il y a lieu de retenir les points ci-après :

- Etant donné que l'EIES/PGES est élaboré par l'opérateur minier lui-même, les parties ont jugé opportun que les synthèses soient également l'œuvre du même opérateur ;
- La question sur la transition énergétique et du changement climatique doit être bien traitée surtout avec l'application des innovations de la Norme 2023 ;
- Le problème de sanctions en cas d'absence de publication des synthèses ;
- La nécessité de prendre des mesures d'accompagnement des synthèses des EIES/PGES ;
- Le respect du délai dans la transmission des synthèses pour publication ;
- Les réparations envisagées pour les impacts environnementaux des projets ne tiennent pas compte de l'évolution des cours des matières premières ;

- La nécessité d'échanger sur le projet de texte proposé par la DPEM au cours d'un atelier à Kinshasa en vue d'y apporter les observations et améliorations.

- **Jour 2 : le mercredi 30 avril 2025**

Les travaux de cette deuxième journée se sont focalisés sur la proposition d'une feuille de route suivant les conclusions de la première journée. La formulation de cette feuille de route a été présentée par le ST de l'ITIE-RDC aux participants pour améliorations.

Après échanges, le projet de feuille de route avec des propositions d'amendements et un calendrier a été adopté dont une copie est disponible au Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC. Elle reprend l'intitulé de l'activité, les actions à mener, les résultats attendus au regard de ces actions, le responsable et la période de réalisation.

Jeudi 01 mai 2025 : retour à Lubumbashi par route.

Vendredi 02 mai 2025 : retour à Kinshasa par avion².

C. RECOMMANDATIONS

A l'issue de cet atelier, quelques recommandations pertinentes ont été retenues :

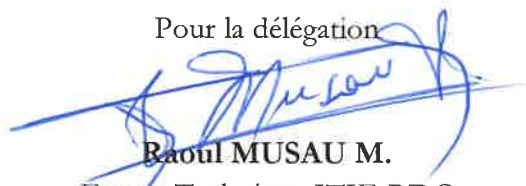
- Nécessité de vulgariser la feuille de route convenue auprès des entreprises minières pour leur appropriation ainsi que les différents textes réglementaires pris.

D. CONCLUSION.

La mission s'est bien déroulée globalement et la participation de toutes les parties prenantes a été active.

Fait à Kinshasa, le 07 mai 2025

Pour la délégation



Raoul MUSAU M.
Expert Technique ITIE-RDC

Annexes : (i) Ordres de mission (2), (ii) Cartes d'embarquement (aller – retour) (6), (iii) Go pass et taxes aéroportuaires (aller-retour) (12) et (iv) facture location véhicule.

ORDRE DE MISSION N° 616 /COORD/ITIE-RDC/ST/GMK/2025

Les personnes dont les noms et fonctions ci-après sont désignées pour effectuer une mission officielle dans la **Province de Lualaba**.

Il s'agit de :

Noms	Fonctions
M. Franck NZIRA IYA TEGERA	Expert Technique Responsable.
M. Raoul MUSAU MWANA	Expert Technique en Charge de la Collecte et Analyse des données et Questions Juridiques.

Objet de la mission : **Organiser et participer à l'atelier d'échanges entre les administrations et les entreprises minières aux fins de convenir de la structure responsable de l'élaboration des Synthèses des EIES/PGES ou PAR.**

Durée de la mission : 07 jours

Date de départ : OPEN

Date de retour : OPEN

Itinéraire : Kinshasa – Lubumbashi – Kolwezi – Lubumbashi – Kinshasa

Moyen de transport : Avion et véhicule

Frais de mission : À charge du Projet ENCORE/Banque Mondiale

Les autorités tant civiles, militaires que celles de la Police Nationale sont priées d'apporter assistance aux porteurs du présent ordre de mission.

Fait à Kinshasa, le

Jean Jacques KAYEMBE MUFWANKOLO



ORDRE DE MISSION N° 064 COORD. ITIL-RDC/ST/GMK/2025

La personne dont les noms et fonction ci-après est désignée pour effectuer une mission officielle dans la **Province de Lualaba**.

Il s'agit de :

Nom	Fonction
M. Ernest BASEMENANE MINYAMBI	Chef de Bureau à la Direction de Protection de l'Environnement Minier, « DPEM »

Objet de la mission : Participer à l'atelier d'échanges entre les administrations et les entreprises minières aux fins de convenir de la structure responsable de l'élaboration des Synthèses des EIES/PGES ou PAR.

Durée de la mission : 06 jours

Date de départ : OPEN

Date de retour : OPEN

Itinéraire : Kinshasa – Lubumbashi – Kolwezi – Lubumbashi – Kinshasa

Moyen de transport : Avion et véhicule

Frais de mission : À charge du Projet ENCORE/Banque Mondiale



Les autorités tant civiles, militaires que celles de la Police Nationale sont priées d'apporter assistance au porteur du présent ordre de mission.

Fait à Kinshasa, le

23 AVR 2025

Pour le Coordonnateur National en mission,

Michel KAYEMBE NTOLE

Responsable Administratif et Financier

